

Communiqué de presse

Affichage libre : 61% des communes d'Ille-et-Vilaine hors-la-loi !

Le [date],

Après une enquête de plusieurs semaines (envoi de mails, passages dans les communes, coups de fil), les **Insoumis des Champs** ont établi que **61,08%** des **334 communes d'Ille-et-Vilaine** sont hors-la-loi.

Ainsi **203 communes ne possèdent pas de panneaux d'affichage libre**. Cette absence est tout bonnement contraire à la loi puisque l'article R581-2 du **Code de l'Environnement** prévoit que « *la surface minimale que chaque commune doit, en vertu des dispositions du deuxième alinéa de [l'article L. 581-13](#), réservée à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif est la suivante : 1. 4 m² pour les communes de moins de 2 000 habitants ; 2. 4 m² + 2 m² par tranche de 2 000 habitants au-delà de 2 000 habitants, pour les communes de 2 000 à 10 000 habitants ; 3. 12 m² plus 5 m² par tranche de 10 000 habitants au-delà de 10 000 habitants, pour les autres communes.* »

Ce nouvel exemple de disparition des « Communs » est inquiétante d'un point de vue de l'expression des idées dans notre démocratie, déjà fragilisée ces dernières semaines, par la répression des autorités contre le mouvement des **Gilets Jaunes**. Dans de nombreuses communes, il s'agit, nous l'espérons et nous le déplorons d'une méconnaissance de la loi... Lors de notre enquête, auprès des mairies, nous avons souvent eu droit à ses réponses : « Ah non, pour la politique, vous n'avez pas le droit, les associations, oui » ou « C'est M. le maire qui décide si on affiche ou pas »... Enfin, certaines communes, certes dotées d'un panneau, ne respectent pas la « surface » légale correspondant au nombre d'habitants. Cela pose également question.

Nos inquiétudes ont été présentées au Préfet, sous la forme d'un courrier, afin qu'il fasse au plus vite respecter la loi, pour que chaque citoyen retrouve un outil pour s'exprimer. Si cela n'est pas suivi d'effet, nous nous réservons la possibilité de saisir le juge des référés pour faire respecter la loi à quelques semaines des élections européennes et, à moins d'un an des élections municipales.

L'enquête en détail

Sur les 334 communes du département :

203 ne possèdent pas de panneaux d'affichage libre (soit 61,08%), 130 en ont...

Sur Rennes Métropole, regroupant 43 communes, 16 ne respectent pas la loi (37,21%). Parmi elles, Le Rheu (8.571 habitants), commune où le maire a longtemps été Jean-Luc Chenut, aujourd'hui président PS du Conseil départemental. La commune de Saint-Jacques-de-la-Lande, dont le maire est Emmanuel Couet (PS), s'est mise en conformité avec la loi, suite à notre mail en octobre dernier.

L'Ille-et-Vilaine compte 69 communes de + de 3.500 habitants. 46 d'entre-elles respectent la législation, 23 s'en exonèrent. Le trio des communes les plus peuplées à ne pas proposer de panneau d'affichage libre sont Le Rheu (8.571 habitants), Guichen (8.400 habitants) et Pleurtuit (6.703 habitants).

La proportion des communes sans panneau augmente quand le nombre d'habitants baisse : 265 communes comptent - de 3.500 habitants (*définition de commune rurale selon l'association des Maires Ruraux de France (AMRF)*), 84 ont un panneau, 181 n'en ont pas. Soit 68,30% hors la loi ! Sur les 217 communes de - 2.000 habitants, 147 ne possèdent pas de panneau, soit 67,74% qui contreviennent à la loi. Sur les 117 comptant - de 1.000 habitants, 76 ne disposent pas d'affichage libre, soit 64,96%... Enfin, sur les 42 villages de - 500 habitants, 27 n'ont pas de panneaux, soit 64,29%.

Pour le groupe d'action [...]

Contact presse : [...]